



# Société Nouvelle du Littoral

Siège Social & Usine : Z.A. – BP 9 – 11370 LEUCATE (France)

Tél. : 33 (0) 4 68 40 14 05 – Fax : 33 (0) 4 68 40 92 72

Internet : [www.standard-sand.com](http://www.standard-sand.com) - e.mail : [contact@s-n-l.fr](mailto:contact@s-n-l.fr)

**SABLE NORMALISE CEN**  
CERTIFIE CONFORME - EN 196.1  
par l'AFNOR

Contrôlé par le Laboratoire d'Essais des  
Matériaux de la Ville de Paris (L.E.M.V.P.)  
4 Avenue du Colonel Henri Rol-Tanguy  
75014 PARIS

## FICHE TECHNIQUE et DE DONNEES DE SECURITE DES CIMENTS ETALONS S.N.L

### 1 - Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

- **Nom du produit** : CIMENTS désignés Ciment Portland ou Ciment portland composé, visés par la norme EN 197-1
- **Code fournisseur** : Ciment de Référence, étalon SN1, SN2, SN3, SN4, SN5, SN1c, SN2c, SN3c, SN4c, SN5c, SN200, SN201, SN202, SN203, SN 204, SN205 et SN RESI20, RESI22.
- **Emploi de la substance/de la préparation** : étalonnage/contrôle d'appareils de laboratoire
- **Producteur/fournisseur** : Fournisseur : S.N.L. - Z.A. - 11370 LEUCATE (France) -  
Tél. : 33 (0) 4 68 40 14 05 - Fax : 33 (0)4 68 40 92 72 - Email : [contact@s-n-l.fr](mailto:contact@s-n-l.fr)

### 2 - Identification des dangers :

- Le ciment est irritant pour les yeux, les voies respiratoires, les muqueuses et la peau du fait d'une hydratation partielle et du pH élevé qui en résulte.
- Symbole du danger : Xi
- Lors du gâchage la pâte de ciment présente un pH élevé : elle peut alors irriter la peau en cas de contact prolongé et provoquer des lésions aux yeux en cas de projection.
- Un contact prolongé et répété avec la peau peut entraîner une sensibilisation due à des éléments en trace tel que le chrome hexavalent ( $Cr^{6+}$ ).
- En cas d'ingestion significative, le ciment peut provoquer des brûlures du tractus digestif.
- Le ciment ne présente pas de risque particulier pour l'environnement sous réserve de respecter les recommandations de la section XIII, relatif à l'élimination ainsi que les prescriptions réglementaires nationales ou locales pouvant s'appliquer.

### 3 – Composition/Informations sur les composants

- **Caractérisation chimique** : Le clinker, après cuisson à environ 1450° C, est composé principalement de silicates et d'aluminates de calcium et de très petites quantités de chaux libre, magnésie, sulfate de sodium, potassium et calcium et de traces d'autres éléments, tels que le chrome hexavalent. L'ensemble est broyé. Le ciment contient de très faibles quantités d'insolubles dans lesquels on peut éventuellement trouver de la silice libre (CAS n° 14808-60-7).
- C.A.S : 65997-15-1
- EINECS : 266-043-4
- Phrase R : 37, 38, 41, 43,

### 4 – Premiers secours

Mesures pouvant être appliquées en fonction des voies d'exposition :

- **Inhalation** : Faire respirer de l'air frais, voir le médecin
- **Contact avec la peau** : En cas de contact prolongé avec la peau :
  - Si le ciment est sec, éliminer au maximum la poussière ce ciment, puis laver abondamment à l'eau.
  - Si le ciment est gâché, laver abondamment à l'eau
  - Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements, la montre, les chaussures.
- **Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau propre et consulter un ophtalmologiste.
- **Ingestion** : En cas d'ingestion significative rincer immédiatement la bouche, faire boire de l'eau et consulter un médecin

### 5 – Mesure de lutte contre l'incendie

Ne brûle pas. Pas d'émissions dangereuses en cas d'incendie.

- **Moyens d'extinction** : Non combustible - tous
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité** : aucun
- **Equipement spécial de sécurité** : aucun

### 6 – Mesure à prendre en cas de rejet accidentel

- **Les précautions individuelles** :
  - Eviter tout contact avec les yeux
  - Eviter tout contact avec la peau
  - Eviter de respirer les poussières
  - En cas d'envolées de poussières, porter un masque anti-poussière adaptée.
  - Manipuler le produit avec des vêtements appropriés (gants, combinaison, bottes ...)
- **Les mesures pour la protection de l'environnement** :
  - Eviter de déverser du ciment en quantité importante dans les égouts et dans les eaux de surface.
  - Ramasser sans délai tout épandage accidentel en quantité significative sur le sol.
- **Méthode de nettoyage / récupération** :
  - Privilégier le ramassage du ciment par un moyen approprié permettant d'éviter les envolées de poussières.
  - Après la crise le ciment peut être évacué comme un déchet banal du bâtiment. Le ciment durcit environ 60 à 90 minutes après avoir été mélangé à l'eau.

## 7 – Manipulation et stockage

- **Les manipulations :**
  - Eviter l'envolée de poussières de ciment lors de l'utilisation ; si elle ne peut être évitée, porter un masque anti-poussière.
  - Eviter le contact direct du ciment avec la peau et les muqueuses.
- **Précautions à prendre pour la manipulation :**
  - La manipulation du ciment en vrac doit se faire par des moyens appropriés pour éviter les envolées de poussières.
- **Préventions des incendies et des explosions :**
- **Stockage :** Tenir hors de portée des enfants

## 8 – Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- **Composants présentant des valeurs seuils à surveiller par poste de travail :**
- **Mesures d'ordre technique :** Mettre en place une aspiration, une ventilation et une filtration aux points d'émission de poussières:
- **Contrôle de l'exposition :** Il existe pour toutes les poussières sans effet spécifique une valeur limite réglementaire:
  - 10 mg/m<sup>3</sup> pour les poussières totales
  - 5 mg/m<sup>3</sup> pour les poussières alvéolaires (art. R232.5.5. du Code du Travail)
- **Equipements de protection individuelle :**
  - **Protection des yeux :**  
Porter des lunettes de protection en cas de risque d'envolées de poussières ou en cas de risque de projection de poudre ou de pâte dans les yeux.
  - **Protection respiratoire :**  
Eviter l'envolée de poussières de ciment lors de l'utilisation ; si elle ne peut être évitée, porter un masque anti-poussières.
  - **Protection des mains :**  
Porter des gants imperméables doublés intérieurement de coton.
  - **Protection de la peau :**  
Porter des vêtements adaptés au type de travail (combinaison) et qui protègent les avant-bras en continuité avec les gants. Pour le travail à genoux, des genouillères imperméables sont recommandées. Des crèmes « barrière » peuvent être utilisées. Le port des bottes (chaussures étanches) est conseillé. Se laver abondamment en cas de contact.

## 9 – Propriétés physiques et chimiques

Indications générales :

- **Forme :** Poudre
- **Couleur :** grise
- **pH en solution aqueuse :** 11 et 13.5 (basique)
- **Odeur :** Inodore
- **Changement d'état**
  - Point de fusion : 1 610 °C
- **Masse volumique absolue :** 2.8 à 3.2 g/cm<sup>3</sup> à 20 ° C
- **Masse volumique apparente :** 0.9 à 1.2 g/cm<sup>3</sup> à 20 ° C
- **Danger d'explosion :** non
- **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau à 20°C :** Jusque 1.5 g/l à 20°
- **Diamètre moyen des particules :** 5 à 30 µm

### 10 – Stabilité et réactivité :

- *Décomposition thermique/conditions à éviter* : Pas de décomposition en cas d'usage conforme. Eviter endroit humide.
- *Réactions* : avec eau et acide.
- *Produits de décomposition dangereux* : Pas de produit de décomposition dangereux connu.

Chimiquement stable, pas d'incompatibilité particulière

### 11 – Informations toxicologiques :

- *Inhalation* : Le ciment peut provoquer une irritation des voies respiratoires.  
Le ciment peut provoquer des inflammations de la muqueuse nasale. Dans les cas extrêmes, on a pu observer des érosions de la muqueuse.
- *Ingestion* : En cas d'ingestion significative, le ciment est caustique pour le tractus digestif, il peut provoquer des brûlures de la bouche, de l'œsophage et de l'estomac.
- *Contact avec la peau* : Le ciment peut irriter la peau humide par hydratation partielle entraînant un pH élevé. Un contact prolongé avec du ciment gâché peut provoquer une brûlure de la peau.
- *Contact avec les yeux* : Le ciment peut entraîner une irritation des paupières (blépharite) et de la cornée (conjonctivite) et provoquer des lésions des globes oculaires.
- *Pathologie chronique cutanée* : L'exposition prolongée sans protection adaptée (gants) peut provoquer une dermatite d'irritation. Chez les sujets prédisposés aux allergies, ces lésions peuvent précéder une allergie à certains éléments présents à l'état de traces dans le ciment (chrome hexavalent, cobalt...).  
D'autres lésions peuvent être rencontrées en cas de contact prolongé sans protection.  
Elles apparaissent généralement aux doigts : dermatites fissuraires, ulcérations, hyperkératoses.
- *Génétoxicité* : Non répertorié
- *Cancérogénicité* : Non répertorié

### 12. – Informations écologiques

- *Effet éco toxicologique* : ne pas déverser dans les canalisations et égouts à cause de sa réaction avec l'eau et de la forte alcalinité qui en résulte. Cette forte alcalinité est nuisible pour les poissons et toute autre forme de vie aquatique. La toxicité aquatique LC 50 n'est pas encore déterminée.

### 13. – Considération relative à l'élimination

Evacuation conformément aux prescriptions légales locales.

- *Déchets provenant des résidus Produits non utilisés* : recycler quand cela est possible.
- *Emballage* : application règlements locaux.

#### 14. – Informations relatives au transport

Il n'existe pas de précautions spéciales au titre de la réglementation sur le transport. Produit non dangereux. Eviter la propagation des poussières.

#### 15. – Informations réglementaires

Etiquetage :



Xi irritant

Phrases de risque :

- R37/38 – irritant pour les voies respiratoires et la peau
- R41 – risque de lésions oculaires graves
- R43 – peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- R48/20 – risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

Phrase de sécurité :

- S22 – ne pas respirer les poussières
- S24/25 – éviter le contact avec la peau et les yeux
- S26 – en cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un médecin
- S36/37/39 – porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil protection des yeux et du visage
- S46 – en cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou étiquette.

#### 16. – Autres information

- Les informations contenues dans cette fiche sont données en toute bonne foi et constitue notre meilleure connaissance en la matière. L'information a été rédigée de manière à ce que la manipulation, l'utilisation, le stockage, le transport et l'élimination soient effectués correctement et en toute sécurité, et ne doit pas être considéré comme garantie ou spécification de qualité. L'information est uniquement valable pour le produit même, et pourrait ne plus être valable quand le produit est utilisé en combinaison avec d'autre produit, ou dans des processus, sauf mention contraire dans le texte.